



## Procès-Verbal Réunion du Conseil Municipal le mardi 15 octobre 2024 - 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : **Salle du Conseil Municipal / MAIRIE**  
**Bâtiment les Marronniers**

### Présents :

Mesdames et Messieurs : CHARPINE François - CORMIER Claire - CUCCURU Isabelle - DUPRAZ Fabien - FLEURET Anaïs - MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WADOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusés : Madame GARDET Catherine (pouvoir à Mme CUCCURU Isabelle) – M. EHNY Richard (pouvoir à M. WROBEL David).

Secrétaire de séance : Frédéric MANTEL

**En exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 13    Absents : 2    Nombre de Pouvoirs : 2**

## ORDRE DU JOUR de la SEANCE

Présentation de Monsieur Mathieu NICOLLET, agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

### **I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2024
- I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué
- I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

### **II FINANCES**

- II.1 Informations sur
  - la dotation aménités rurales pour 2024 / parc naturel régional de Chartreuse
  - la dotation FDPTP 2024 (Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle)
- II.2 Subvention à l'harmonie l'Echo de Montbel
- II.3 Subvention AS Novalaise – section « Séniors féminines loisirs »
- II.4 Réaménagement de la Cour Pré St Jean / Bibliothèque et demandes de subventions auprès l'Etat, de la Région et du Département.
- II.5 Liaison douce NOVALAISE centre-bourg / Les Bottières et demandes de subventions auprès l'Etat, de la Région et du Département.
- II.6 Bilan saison 2024 sur les parcs de détente de BON VENT et PRÉ ARGENT.
- II.7 Convention 30 Millions d'Amis – stérilisation et identification des chats libres sauvages

### **III URBANISME**

- III.1 Etat sur les PC / DP / CU

### **IV VOIRIE & RESEAUX / BATIMENTS / FORET**

- IV.1 Nouvelles dispositions de calcul de la redevance pour occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité
- IV.2 Forêt/ONF : proposition d'inscription des coupes à l'état d'assiette / année 2025

### **V INFORMATIONS**

Spectacle HANDIQUOI Malraux Nomade le 22 novembre 2024.  
Cérémonie du 11 novembre

Présentation de Monsieur Mathieu NICOLLET, agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Monsieur NICOLLET est entré en fonction le lundi 07 octobre 2024.

Ses premières missions sont essentiellement liées aux stationnements irréguliers en centre-bourg et aux abords des écoles ; il est de ce fait présent tous les matins aux abords du collège et des écoles et ponctuellement le soir aux abords du gymnase, afin d'assurer la sécurité des enfants et d'effectuer des rappels à la loi aux usagers non respectueux.

Madame Claire CORMIER demande s'il y aura amende en cas de véhicule mal stationné ; Monsieur NICOLLET n'étant pas encore assermenté, il s'agit pour l'instant d'un simple rappel à la loi.

Monsieur NICOLLET entreprend également une campagne de repérage des lignes téléphoniques empêchées par la végétation ; un courrier sera adressé aux propriétaires des parcelles pour en demander l'élagage.

## I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

### I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 30 septembre 2024.

Une remarque a été formulée par Monsieur TAIN avec demande de rajout de 2 compléments sur ce projet de PV :

- page 10 : sur l'attribution des logements : *préciser qu'il n'y a pas de commission pour les logements communaux, c'est simplement Mme le Maire qui attribue les logements au fil de l'eau en fonction des vacances et demandes.*
- page 12 : concernant le poste d'ASVP, *l'agent retenu suivra les formations nécessaires pour devenir garde-champêtre par la suite.*

Ces compléments ont été portés au procès-verbal.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite la secrétaire de séance à le signer.

**VOTE            Pour : 15                                    Contre : 0                                    Abstention : 0                                    Total : 15**

### I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

- Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU
  - L'IRVE place du Champs de Foire est installée et sera mise en service fin novembre avec possibilité de paiement par CB (pas de nécessité d'être abonné).
  - Ombrières parking salle polyvalente : en cours
  - Panneaux photovoltaïques toiture Maison des Associations : début des travaux prévu après la Toussaint pour une installation finalisée fin 2024.
  - Monsieur PLOUZEAU en profite pour remercier Monsieur David DUMAS, ancien conseiller, qui continue à apporter son expertise sur ce dossier.
- Urbanisme / voirie et réseaux – David WROBEL
  - Réseau de chaleur : une première réunion en présence du cabinet INDDIGO (titulaire du marché d'étude de faisabilité) et les différents partenaires et/ou futurs porteurs de projets a eu lieu : l'étude devrait être restituée comme prévu fin 2024.
  - Travaux réseau eau potable (modernisation du captage source Fontanet / régulation des adductions) : réunion de démarrage des travaux effectuée ; aucune inquiétude quant au déroulement de l'opération.
  - Rénovation de la salle polyvalente : la réunion de présentation sommaire est reportée, en attente d'un relevé topographique.
- Communication / Signalétique – Frédéric MANTEL
  - Bulletin municipal : les articles devront lui être transmis sous 15 jours.
- Associations / animations – Fabien DUPRAZ
  - Panneau d'affichage libre & associatif : les associations se plaignent que les affiches sont systématiquement enlevées ; il s'agit d'un acte d'incivilité qui touche toutes les communications affichées sur ce support.

- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK
  - Bibliothèque municipale : une réunion de réflexion sur l'évolution de la bibliothèque municipale aura lieu le 28 octobre.  
Les activités avec les scolaires ont repris vendredi 11 octobre.
  - Une concertation culturelle est engagée avec le SMAPS et la CCLA sur l'existant / la dynamique / les enjeux et les manquants sur le territoire.
- Economie locale et développement durable – Maire-Lise MARCHAIS
  - TEPOS : concertation SMAPS / CCLA / sur les objectifs à atteindre.
  - Obtention de 10 vélos électriques supplémentaires.
  - Ligne covoiturage LA BRIDOIRE / péage de NANCES : étude lancée

Monsieur TAIN s'interroge sur l'étude de la ligne de covoiturage La Bridoire/péage de Nances : que font les passagers ensuite car le péage de Nances n'est pas une destination en soi

- Voie verte ST ALBAN DE MONTBEL / LEPIN LE LAC : travaux commencés.
- Vélo route des 5 lacs : le projet est aujourd'hui maintenu ; réalisation de la portion NOVALAISE / LAC d'ici 2028.

### I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

Madame Le Maire informe de la réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

- |        |                           |
|--------|---------------------------|
| ▪ Bâti | Route de la Crusille      |
| ▪ Bâti | Allées du Clos de l'Epine |

## II FINANCES

### II.1 Informations sur

- la dotation aménités rurales pour 2024 / parc naturel régional de Chartreuse

Madame Le Maire indique que le président du parc a annoncé, par courrier du 23/9/2024, que l'engagement de la Commune au sein du parc naturel régional de Chartreuse permet de toucher 12 365 € de dotation aménités rurales pour 2024. Cette dotation vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Un parc naturel est une aire protégée.

Il est important que cette dotation soit utilisée pour renforcer l'engagement dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels de la Commune.

Madame Le Maire précise que cette dotation financera la signalétique au départ des sentiers et du G.R.

- la dotation FDPTP 2024 (Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle)

Madame Le Maire informe que compte-tenu des exigences formulées par l'Etat en mai 2023, le Département de la Savoie a validé, d'une part, la modification des critères de détermination des collectivités dites défavorisées et, d'autre part, les nouvelles modalités de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Le Département a décidé de déterminer les collectivités défavorisées sur la base du potentiel fiscal par habitant DGF de chaque collectivité savoyarde comparé au potentiel fiscal moyen des collectivités savoyardes.

Pour 2024, le Département a fixé son seuil d'éligibilité au statut de collectivité défavorisée à – 34 % par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des collectivités savoyardes. 84 collectivités ont été classées défavorisées en 2024 et sont donc éligibles à la répartition de l'enveloppe du FDPTP.

Les modalités de l'enveloppe du FDPTP reposent sur 3 critères : 40 % pour la voirie/habitant DGF - 30 % pour les dépenses d'équipement brut/habitant DGF et 30 % pour le potentiel fiscal/habitant DGF.

Pour 2024, la Commune de Novalaise a été classée défavorisée - la dotation allouée s'élève à 50 308.15 €.

### II.2 Subvention à l'harmonie l'Echo de Montbel

Madame Le Maire propose de verser à l'Echo de Montbel une subvention de 300 € pour participation à toutes les cérémonies commémoratives.

Remarque de Monsieur TAIN qui souhaiterait « plus de transparence » quant à l'attribution des subventions, c'est-à-dire un processus d'attribution annuel et non au fil de l'eau, ceci afin d'éviter d'avoir des surprises. Demande également un point sur les subventions attribuées au cours de l'exercice.

Monsieur DUPRAZ souligne que le point sur les subventions versées est fait chaque année au moment du Compte Administratif.

Mame Le Maire rappelle qu'il a été délibéré

- l'attribution de 35 € par enfant de moins de 18 ans, domicilié sur la Commune et adhérant aux associations sportives et culturelles du territoire,
- que les associations ont la possibilité de déposer, dans le courant de l'année, une demande de subvention pour un projet ou besoin spécifique.

Monsieur DUPRAZ ajoute qu'une attribution au fil de l'eau est plus judicieuse puisque les associations n'ont pas le même calendrier de fonctionnement que la Commune (année scolaire / année civile).

#### Décision du Conseil Municipal :

**VOTE            Pour : 14                                    Contre : 0                                    Abstention : 1                                    Total : 15**

#### II.3 Subvention AS Novalaise – section « Sénières féminines loisirs »

Madame Le Maire propose de verser une subvention de 300 € à l'ASN section « Sénières féminines loisirs » afin de favoriser le sport au féminin. Cette subvention servira à l'acquisition de matériel spécifique et fonctionnement.

Madame Le Maire informe qu'elle a interpellé le président de la C.C.L.A sur le sujet des vestiaires ; lesquels nécessiteraient des aménagements adaptés à la pratique du sport féminin.

#### Décision du Conseil Municipal :

**VOTE            Pour : 15                                    Contre : 0                                    Abstention : 0                                    Total : 15**

#### II.4 Réaménagement de la Cour Pré St Jean / Bibliothèque et demandes de subventions auprès l'Etat, de la Région et du Département.

Madame Le Maire expose le projet de réaménagement de la cour Pré St Jean / bibliothèque, validé en commission travaux du 11.09.2024.

Le réaménagement de la cour sur une surface d'environ 700 m2 comprend :

1. Rénovation du mur d'enceinte (sablage)
2. Réfection des clôtures
3. Décroustage enrobé
4. Re végétalisation avec cheminement piétonnier
5. Plantation arbres haute tige

Le coût de l'opération est estimé à 90 000 € HT.

L'intérêt du projet est le suivant :

- La cour de la maison des associations accueille aujourd'hui nombre d'enfants à la sortie de l'école, entre activités extra-scolaires ou « petit tour » en bibliothèque, qui goûtent et jouent entre les quelques voitures garées là.
- L'idée est de garder l'esprit cour d'école (jeux, rencontres, détente) dans un espace végétalisé et sécurisé, accessible à tous.
- L'objectif est d'apporter à l'espace culturel et associatif - Pré St Jean / bibliothèque municipale - un halo de fraîcheur, un lieu de convivialité et d'échange.

Présentation à l'écran du plan d'aménagement.

Monsieur DUPRAZ précise que les services techniques communaux auront la charge de l'aménagement paysager du site.

Madame Le Maire informe que deux places de parking PMR seront matérialisées dans l'espace non végétalisé en face de la bibliothèque municipale et qu'une réflexion sur l'aménagement de places de parking, dans la bute de l'EHPAD route du lac, est engagée.

Monsieur TAIN, malgré un projet qu'il juge très attractif, déplore un projet « apparu comme ça un jour sans concertation avec les habitants », il souligne que la re végétalisation des cours d'école aurait été plus profitable aux enfants.

Réponse de Monsieur DUPRAZ

- Ce sont deux dossiers complètement différents puisque les cours de l'école primaire relèvent de la compétence du SIVU et non de la Commune
- le projet a déjà été évoqué, et a notamment fait l'objet d'un article dans le bulletin municipal 2024
- des mails ont été adressés au 9 personnes composant la commission et seules 3 personnes ont répondu
- c'est un projet dont on parle depuis près de 2 ans, le but aujourd'hui est d'avancer

Madame Le Maire et demande à Monsieur TAIN sur quoi aurait pu porter la concertation, ce dernier précise donc que la concertation aurait pu faire ressortir un autre lieu à re végétaliser.

Réponse de Madame Le Maire, : elle ne voit pas d'autre espace public, ouvert à tous et toute l'année, nécessitant une re végétalisation.

Monsieur DUPRAZ précise que ce projet résulte d'une part des retours « boîte à idées » mais aussi de la consultation autour de la bibliothèque (cf. commission Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse)

Madame Claire. CORMIER demande si les arbres présents à l'entrée de la cour seront conservés ; l'entrée ne donnant pas lieu à travaux dans l'immédiat (projet d'extension bibliothèque municipale), les arbres restent en place.

Il convient d'approuver ce projet de réaménagement de la cour en donnant l'autorisation à Mme Le Maire de signer tous les documents relatifs aux travaux.

Il convient également de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, la Région et le Département.

#### Décision du Conseil Municipal :

<b>VOTE</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Total : 15</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

#### II.5 Liaison douce NOVALAISE centre-bourg / Les Bottières et demandes de subventions auprès l'Etat, de la Région et du Département.

Madame Le Maire expose ce projet qui s'inscrit dans le programme de création de liaisons douces entre le centre-bourg et les hameaux de la commune.

Il a fait l'objet d'un avant-projet avec le SMAPS, l'agence écomobilité et le département, dans le respect des orientations et objectifs de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse (trame verte et trame bleue)

Son tracé : du croisement de la route du Banchet et de Vaizieux jusqu'à la route des Bottières et l'allée des Biolles.

Types de liaison : piétonne et/ou cyclable

Types d'aménagement : création de trottoirs, mise en place de stabilisé pour piétons, création d'une voie verte.

Le coût de l'opération est estimé à : 200 000 € HT

Présentation à l'écran des grandes lignes du plan d'aménagement.

Madame Le Maire précise

- que la commune a profité d'une étude sur les liaisons douces commandée par le SMAPS et que certains conseillers ont pu participer aux réunions de concertation (commission mobilité).
- qu'il s'agit d'un avant-projet d'aménagement et que rien n'est définitif
- que le département n'a pas pour le moment une solution d'aménagement sécurisée du croisement RD / Route des Bottières,
- qu'il est envisagé de repousser la fin d'agglomération afin de limiter la vitesse à 50 Km (projet en attente de la résolution d'un problème de gestion d'eau pluviale le long de la RD par le département)

Monsieur TAIN précise qu'il a entendu et assisté aux commissions mais qu'il n'a pas participé au projet, nuance ; que, sous couvert de sécurité, le cheminement doux est parfait. Et que oui, au niveau sécurité, il y a un point délicat au niveau du croisement RD / Route des Bottières."

Pour le reste, il déplore le goudron, l'artificialisation, les longueurs de trottoir ; de ce fait tout le cadre paysager est perdu.

Intervention de Monsieur PLOUZEAU qui voit tous les matins de (très) jeunes enfants aller à l'école à pied, seuls pour certains, et marcher sur la route ; il n'est pas raisonnable de ne rien faire.

Monsieur TAIN, au vu de la configuration de la route (toute droite) propose la création d'un chaucidou et non de trottoirs ; un aménagement qu'il juge tout autant sécurisé, plus environnemental et moins onéreux, et plus adapté que le chaucidou de l'avenue d'Albens dans un virage.

Réponse de Madame Le Maire

- le coût annoncé de 200 000 € HT n'est absolument pas définitif,
- le projet ressort d'une concertation de début de mandat et aujourd'hui encore, de nombreux mails sont adressés en Mairie à ce sujet
- le projet concerne l'ensemble des Bottières, soit un nombre important d'habitants, et ce hameau est le dernier non relié au bourg en mobilité douce et sécurisée
- ces aménagements sont conseillés par le département et le bureau d'études, ils seront peaufinés lors de la maîtrise d'œuvre.

Intervention de Madame CUCCURU : « sécuriser n'est pas forcément bétonner », elle n'est pas venue habiter en campagne pour avoir des trottoirs partout.

Monsieur TAIN souhaite connaître le nombre d'accidents sur cette portion de route ; Madame Le Maire répond que l'on n'attend pas qu'il y ait un accident pour effectuer des travaux.

Elle précise que ce projet serait mûr début 2025 et mis en service courant de l'été.

Il convient d'approuver ce projet en donnant l'autorisation à Mme Le Maire de signer tous les documents relatifs aux travaux.

Il convient également de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, la Région et le Département.

**Décision du Conseil Municipal :**

**VOTE                      Pour : 12                      Contre : 3                      Abstention : 0                      Total : 15**

## II.6 Bilan saison 2024 sur les parcs de détente de BON VENT et PRÉ ARGENT

Madame Le Maire dresse le bilan de la saison sur les parcs de détente.

Après un début de saison difficile sur 6 semaines d'inactivité, le résultat est moins catastrophique qu'il n'aurait pu être.

Nous pouvons remarquer que les entrées sont moins importantes sur les week-ends et beaucoup plus nombreuses sur les jours de semaine par rapport aux années précédentes.

Monsieur MANTEL fait apparaître que le résultat comptable prévisionnel serait de 10 points inférieurs à une saison ordinaire.

Madame Le Maire donne connaissance des différentes recettes et dépenses sur les 2 parcs de détente.

### Bon Vent

Recettes HT : 109 479 €

- 44 865 entrées – CA 88 476 €
- Redevance occupation snack & pontons : 21 000 €

Dépenses HT fonctionnement : 71 839 €

- Service de sécurité parc : 22 008 €
- SDIS surveillance baignade : 32 000 €
- Service billetterie : 17 831 €

Dépenses HT d'investissement : 41 919 €

- Aire de jeux : 18 592 €
- Remise aux normes électrique : 8 428 €
- Chalet d'entrée : 12 290 €
- Divers équipements et travaux : 2 609 €

### Pré Argent

Recettes HT : 100 997 €

- 50 324 entrées – CA 118 328 € - part communale 60% soit 70 997 €
- Redevance occupation snack : 30 000 €

Dépenses HT fonctionnement : 69 532 €

- Service de sécurité parc : 28 532 €
- SDIS surveillance baignade : 41 000 €

Dépenses HT d'investissement : 53 559 €

- Réfection complète aire de jeux : 30 915 €
- Garde-corps pour les 2 rampes d'accès PMR & divers travaux parc : 6 024 €
- Aménagement du parking (portique d'entrée & barrière de sécurité passage piétons) : 16 620 €

Monsieur TAIN demande à Madame Le Maire ce qu'elle retire du nouveau mode de gestion sur BON VENT. Cette dernière indique être satisfaite du prestataire pour la gestion des entrées, elle souligne que son souhait repose sur le principe que « les plages paient les plages » et que ces budgets soient donc équilibrés.

#### II.7 Convention 30 Millions d'Amis – stérilisation et identification des chats libres sauvages

Madame Le Maire informe que la Fondation 30 Millions d'Amis a conscience que la gestion des chats libres est délicate et qu'il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. Une solution efficace a maintes fois fait ses preuves : contrôler leur reproduction par la stérilisation.

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une Convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums suivants facturés par le praticien :

- 100 € pour les femelles (soit 50 € part Fondation & 50 € part mairie) ;
- 120 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 60 € part Fondation & 60 € part mairie) ;
- 80 € pour les mâles (soit 40€ part Fondation & 40€ part mairie).

Les chats sont à identifier par puce électronique au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par la mairie, la Fondation apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

La Fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification.

Si un chat sauvage identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires d'urgence, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Il est proposé de solliciter la convention auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis, de la valider et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

#### Décision du Conseil Municipal :

**VOTE**                      **Pour : 15**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**                      **Total : 15**

### III URBANISME

#### III.1 Etat sur les PC / DP / CU

##### PC

REYMOND Didier                      Route des Bottières                      maison individuelle

##### DP

VAN WONTERGHEM Annick	Route de Pré Rampeau	garage
CAPUANO Eric	Chemin de Barbolion	piscine
SCI ARCADE	Route du Lac	création mur porteur + clôture
PLOUZEAU Alain	Route des Bottières	réfection toiture
MACCAGNI Jean-Paul	Montée des Bovardes	remplacement terrasse + pergola
GIFFARD-CARLET Michel	Rte du Col de l'Épine	abri de jardin
PASCAL Stéphanie	Rte du Col de l'Épine	réfection abri à l'identique
BOBINEAU HUGUET Juliette	Chemin des Richards	pose fenêtres de toit + volets roulants
GROS Christine	Route du Col de l'Épine	pose de lambris sous toiture
SAS TER HABITAT	Route du Terreau	division foncière

##### CU

Cabinet XENARD                      Grange Moret                      CU d'information

#### IV VOIRIE & RESEAUX / BATIMENTS / FORET

##### IV.1 Nouvelles dispositions de calcul de la redevance pour occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a précédemment délibéré afin de bénéficier de la RODP provisoire (Redevance Occupation Domaine Public).

ENEDIS informe que le décret N°2023-797 du 18/8/2023 a modifié certaines dispositions concernant le calcul des RODP : le plafond de la RODP provisoire passe à 20 % du plafond de RODP permanente (10 % auparavant).

Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour bénéficier de ce plafond doublé au titre de la RODP provisoire 2025.

Il convient d'adopter la proposition d'ENEDIS concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

##### **Décision du Conseil Municipal :**

**VOTE                    Pour : 15                    Contre : 0                    Abstention : 0                    Total : 15**

##### IV.2 Forêt/ONF : proposition d'inscription des coupes à l'état d'assiette / année 2025

Madame Le Maire informe que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu, chaque année, de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La proposition d'inscription de coupes pour l'exercice 2025 est la suivante :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé M <sup>3</sup>	Surface à parcourir En ha	Année prévue doc. gestion	Proposition ONF	Mode commercialisation
1	IRR	108	4.5	2020	2025	Contrat bois Façonné

Il convient de se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de commercialisation des coupes de l'année 2025, présenté par l'ONF.

Il convient également d'autoriser l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2025 (bois scolytés, frênes chalaroses...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...) et d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à la vente de ces coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

##### **Décision du Conseil Municipal :**

**VOTE                    Pour : 15                    Contre : 0                    Abstention : 0                    Total : 15**

Précision de Madame Le Maire concernant les coupes affouagères : l'année dernière, la parcelle déterminée par l'ONF pour la coupe affouagère était très difficile à exploiter, par ce fait les candidats n'ont pas été au rendez-vous.

Elle a demandé aux services de l'ONF d'étudier la possibilité d'abattre le bois et de l'apporter en zone accessible. Elle précise que le coût sera certainement plus élevé par rapport à la somme demandée habituellement aux affouagistes.

#### V INFORMATIONS

##### Spectacle HANDIQUOI Malraux Nomade le 22 novembre 2024

Places en vente depuis le 14.10.2024 à l'AEL

Cérémonie du 11 novembre : 11H00 devant le Monument aux Morts



PLU : jugement rendu fin novembre 2024

Intervention de Monsieur TAIN en fin de séance : lecture d'un texte relatif à la modification simplifiée du PLU présentée au Conseil Municipal en juin 2024.

Monsieur TAIN remet en cause la présentation de documents précis pendant le conseil du 25.06.2024 et la réalité des erreurs matérielles relevées.

Il affirme que cette procédure est en réalité une modification du PLU voté en 2021, dont le but est de réduire le nombre de logements locatifs de 20 à 6 et de permettre des constructions plus près de la Grange de l'Épine.

Enfin, il pose la question de l'existence « d'intérêts cachés, d'intérêts privés ou changement de projet non avoué ».

Madame Le Maire souhaite que « tout le monde ait la bonne information et qu'il ne se raconte pas n'importe quoi ». A l'aide des plans et des documents effectivement présentés en CM du 25.06.2024, elle reprend point par point les éléments soulignés par Monsieur TAIN.

Elle répète que la modification simplifiée du PLU est approuvée par les services de l'Etat, qui ont relevé également ces erreurs matérielles et incohérences entre les différents documents constituant le PLU, et notamment au niveau des OAP.

- concernant le petit carré matérialisé comme « espace à préserver en espaces verts ou jardins [...] », il s'agit sur le terrain de l'ancien emplacement des containers de tri – donc pas un jardin à protéger – et ce périmètre n'a jamais fait partie de la Grande de l'Épine (par ailleurs bien identifié comme « jardin à protéger ».
- concernant les pourcentages de logements locatifs, il s'agit là encore d'une incohérence entre les différents documents.

Madame le Maire demande à Monsieur TAIN d'exposer clairement ses arguments ; suite à la lecture de son texte qu'elle pense ne pas avoir été écrit par lui-même et considérant qu'il ne maîtrise pas le sujet.

Madame Le Maire précise à nouveau que cette modification simplifiée est une procédure encadrée par l'Etat et non par la Commune de NOVALAISE et ne change en rien le fond du PLU.

Elle souligne que cette modification simplifiée a été approuvée par l'ensemble des personnes publiques associées (PREFECTURE DE LA SAVOIE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE, SMAPS/SCOT....) courant Août.

Elle engage enfin Monsieur TAIN à s'adresser directement aux services de la DDT ou à Monsieur le Préfet de la Savoie afin de leur signifier son désaccord sur ce qu'ils ont approuvés.

Elle demande enfin à Monsieur TAIN de prouver ses allégations d'intérêts privés.

Séance levée à : 22h04.

Le secrétaire de séance,

Frédéric MANTEL



Le Maire,

Claudine TAVEL



